



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/108

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Nombre de Conseillers en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 32

Nombre de Conseillers présents et représentés : 43

Quorum : 23

Date de convocation : 5 mai 2023

Date d'affichage de la convocation au siège : 5 mai 2023

Secrétaire de séance : Bruno CLÉMENT

Le 11 mai de l'année deux mille vingt-trois à 18h30

à Martillac – Salle du conseil

Séance en présentiel exclusivement

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte.

Les procès-verbaux des 23 mars, 4 et 12 avril sont adoptés à l'unanimité.

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		TALABOT Martine (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	E	Mme LAGARDE	CLAIR Jean-Georges (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	P		PEREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	P	
DUMESNIL Mickaël	E	Mme TALABOT	GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	P	
CAUSSÉ Anne-Marie	E	M. CLAIR	MOUCLIER Jean-François	A	
COUBRA Lionel	A		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P	
BOURROUSSE Michèle	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	E	Mme PERPIGNAA GOULARD
GACHET Christian	P		VIGUIER Marie	P	
MÉRIAU Stéphane	P		LIBREAU Micheline	P	
MONGE Jean-Claude	P		SIDAQUI Alain	P	
SAUNIER Catherine	E	Mme BOURROUSSE	CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	E	M. CHEVALIER
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	P		BÉTENCOURT Catherine	E	Mme BURTIN-DAUZAN
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	E	M. FATH	FAURE Christian	E	M. LEMIRE
SOUBELET Véronique	E	M. DUFRANC	GIRAudeau Isabelle	E	M. CLÉMENT
AULANIER Benoist	P				

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2023/108

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Vu l'article L2311-7 du CGCT, précisant que le montant d'une subvention doit faire l'objet d'une délibération distincte du vote du budget,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2003/19 en date du 11 avril 2003, définissant les critères d'aide aux associations,

Vu la délibération du conseil communautaire n°2022/043 en date du 8 mars 2022 sur l'octroi de subventions aux associations,

Vu la délibération du conseil communautaire n°2023/051 en date du 23 mars 2023 sur l'octroi de subventions aux associations,

Vu la commission « Vie Associative » en date du 20 avril 2023,

Vu le projet de convention ci-joint annexé,

Considérant l'avis favorable du Bureau,

EXPOSE

Les demandes, exposées ci-après, ont reçu un avis favorable lors de leur examen par la commission concernée, il est donc proposé :

- de verser une subvention aux associations ci-dessous dénommées, dans le cadre d'une convention annuelle 2023 et conformément au tableau ci-dessous :

Association	Convention	Objet de la demande	Montant / An
La B.I.C des Graves	Annuelle	Organisation de <i>La Grande Fête</i>	7 000 €
ACPG - CATM	Annuelle	Organisation de cérémonies commémoratives	600 €

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Décide de l'attribution d'une subvention aux associations, au titre de l'exercice 2023, selon les tableaux ci-dessus,
- Acte les principes d'attribution des subventions,
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention de financement (et ses éventuels avenants) ainsi que tous documents afférents au versement desdites subventions,
- Inscrit les crédits nécessaires au budget 2023. Les fonds pourront être payés sur deux exercices.

Fait à Martillac, le 11 mai 2023

Bruno CLÉMENT
Secrétaire de séance



Bernard FATH
Président de la Communauté de
communes de Montesquieu